

BONNE CHANCE

PESTICIDES ET NOURRITURE

RÉSUMÉ



INDICE

Contexte	3
Selon Justicia Alimentaria, quel est le problème	6
Fausse interdépendance et vision erronée	6
L'insuffisance et le manque de rigueur du système de contrôle	8
La limite humaine d'analyse est dépassée	9
Que dénonce Justicia Alimentaria?	10
L'exportation de la toxicité aux pays vulnérables	10
Importer du poison : l'effet boomerang	12
L'industrie de la viande ne peut pas détourner les yeux	14
Que demande Justicia Alimentaria?	15
Informez-vous et agissez	16



C/ Floridablanca 66-72. 08015 Barcelona
 justiciaalimentaria.org
 comunicacion@justiciaalimentaria.org

Auteur: Justicia Alimentaria

Recherche par: Ferran García (Justicia Alimentaria)

Coordination de la recherche: Ferran García
 y Javier Guzmán (Justicia Alimentaria)

Dépôt légal: B 13312-2023

Conception et mise en page: puntoycoma.org

Couverture: José A. Calvo

Image de couverture: Justicia Alimentaria

Juillet 2023

Avec la collaboration de:



Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de Justicia Alimentaria et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Ajuntament de Barcelona.



Ce livre est distribué sous une licence "Attribution - Non-commercial", disponible sur http://creativecommons.org/choose/?lang=es_ES. La reproduction du contenu de cette publication est autorisée à condition que la source soit citée et que ce soit à des fins non commerciales.





© wuzefe / Pixabay.com

CONTEXTE

«Cette porte devrait être fermée à clé et condamnée», tels étaient les mots du membre du Congrès James J. Delaney, lorsqu'il évoquait l'approbation de la vente des aliments contenant une petite quantité d'aramite, un puissant insecticide destiné à un large éventail d'insectes présents dans les champs. Nous étions en 1958 et alors que nous ne comprenions pas encore tous les tenants et les aboutissants des pesticides et leurs interactions possibles dans tous les domaines du développement humain, cet homme politique du parti démocrate s'érigea en porte-étendard de l'abolition de leur usage appliqué à n'importe quel aliment. Une alerte qui deviendrait un grand paradoxe **à la fin des années 80, lorsqu'il fut démontré qu'il était impossible de réguler les milliers de pesticides et l'infinité de leurs combinaisons**, une fois qu'ils pénétraient le système alimentaire en s'introduisant jusque dans sa moelle épinière.

À l'échelle mondiale, les faits constatés attestent que cette maudite porte dont parlait Delaney n'a été ni correctement condamnée ni fermée et ses clés n'ont pas été jetées à la mer. De plus, **les pesticides sont devenus la clé de voûte des systèmes agricoles prédominants et, le système agroalimentaire** s'étant construit sur cette base, il est désormais extrêmement difficile de les retirer d'un coup, car la structure s'en retrouverait ébranlée, menaçant de s'écrouler. Les cris d'orfraie de l'industrie des pesticides persistent et signent dans le même mensonge : sans pesticides, tout s'effondre. Au-delà de la défense de leurs intérêts, ce n'est



qu'une autre confirmation claire que le modèle agricole actuel européen est déjà fortement ancré dans ces produits. On se retrouve face à une créature siamoise : le modèle agricole actuel et les pesticides ne peuvent pas être séparés l'un de l'autre sans que les deux meurent.

Même si l'apocalypse annoncée par les fabricants de pesticides est clairement contestable, il n'empêche qu'il est important de ne pas perdre de vue la chose suivante : aucun des problèmes créés et favorisés par l'agriculture industrielle - comme l'usage des pesticides toxiques - ne peut être résolu en ignorant le fait que la majorité des exploitations agricoles en sont déjà économiquement et socialement dépendantes. Il ne faut donc pas jeter l'opprobre sur les familles pratiquant l'agriculture conventionnelle parce qu'elles ont recours aux pesticides sans pour autant leur offrir une alternative viable. Cette dernière existe, mais il faut l'encourager.

Il est extrêmement important d'ouvrir aujourd'hui la boîte de Pandore de l'utilisation des pesticides synthétiques en Europe. L'ambitieuse proposition de loi qui proposait de réduire leur usage de 50 % et de réparer 20 % des écosystèmes endommagés a été attaquée par les groupes conservateurs du Parlement européen et les lobbys agrochimiques, jusqu'à parvenir à congeler tout règlement pour laisser passer les élections européennes, prévues pour mai ou juin 2024. Une décision désastreuse qui pourrait empêcher toute mise en œuvre des mesures, les stratégies De la ferme à la table et Biodiversité du Pacte vert pour l'Europe pourraient ainsi rester lettre morte.

Il nous faut modifier considérablement notre modèle de consommation et de production agroalimentaire. Il nous faut cultiver des aliments en utilisant moins d'eau, moins d'énergie, moins d'engrais et moins de pesticides qu'aujourd'hui ; il nous faut restaurer la fertilité des sols, anéantie par ces 60 dernières années de pratiques insoutenables. Et avant tout, il faut que le gouvernement espagnol s'engage à défendre la réduction de l'usage des pesticides. Ces actions doivent être concrétisées dès maintenant, pas demain, pas après-demain : tout de suite. Si la transition avait été faite lorsqu'il aurait fallu qu'elle se fasse, nous aurions pu éviter un grand nombre des problèmes que nous allons devoir affronter.

Il est parfaitement possible de produire des aliments dans la quantité et la qualité nécessaires pour nourrir la population européenne ou espagnole sans pesticides. Il est parfaitement possible d'interdire les pesticides chimiques de synthèse, tous autant qu'ils sont. C'est parfaitement possible, oui, mais cela veut dire qu'il faut changer le modèle industriel et passer au modèle agro-écologique. Nous avons besoin d'un changement de paradigme et l'approche à adopter, c'est : zéro pesticide.

Pour y parvenir, il faut tirer au clair certaines questions: Quelles sont les forces socioéconomiques qui encouragent l'usage des pesticides ? Quelles alternatives agronomiques sont à notre disposition et comment peuvent-elles se convertir en pratiques hégémoniques ?



Quels instruments politiques sont nécessaires pour rendre faisable l'agriculture sans pesticides ? Quel est le cadre narratif et symbolique qui alimente la prétendue nécessité d'utiliser des pesticides et comment pouvons-nous le modifier ?

Pour commencer à répondre à toutes ces questions, et face à tout horizon plausible, il faut d'abord partir du principe qu'un mensonge perd ses effets dès que nous cessons d'y croire. Il faut arrêter de croire qu'il est impossible d'avoir une agriculture sans pesticides.

En ce qui concerne l'Espagne, l'industrie des pesticides a enregistré 1 milliard € de vente de ce type de produits et les deux plus grandes entreprises fabricantes de pesticides sont les divisions nationales de Bayer et ADAMA.

Sur le plan du commerce international, en 2019, la valeur des exportations espagnoles a avoisiné les 1,2 milliard €. Il ne fait donc aucun doute que l'État espagnol est le roi absolu dans l'utilisation de pesticides en Europe. Chaque année, ce sont plus de 76 000 tonnes de pesticides qui contaminent nos terres agricoles. Et ceci se produit, dans des quantités similaires, depuis au moins une dizaine d'années. Dans cette "Coupe d'Europe de la toxicité" nous l'emportons clairement sur la France (69 000 tonnes), la Turquie (52 000 tonnes), l'Italie (50 000 tonnes) et nous sommes bien devant l'Allemagne (48 000 tonnes). Si l'on fait le calcul par habitant, l'Italie, la France et le Portugal arrivent à 1 kg de biocides par personne, tandis que l'Espagne atteint 1,6 kg.





SELON JUSTICIA ALIMENTARIA, QUEL EST LE PROBLÈME ?

En réalité, les produits biocides sont honnêtes, ils ne nous trompent pas. Ils font honneur à leur nom : ils tuent la vie, la biosphère dont nous, êtres humains, faisons partie. Ils font uniquement ce qu'ils savent faire : rendre malade et tuer. Ils ne sont pas le problème, le problème ce sont leurs créateurs (l'industrie des pesticides) et les administrations publiques qui permettent qu'ils agissent en toute impunité.

Fausse interdépendance et vision erronée

Les hauts rendements de production des systèmes agricoles conventionnels ont été atteints en concevant une fausse interdépendance fondée sur une vision erronée, qui sépare les pesticides en trois grandes catégories : les autorisés, les non autorisés et les interdits, qui sont, disons-le, ceux qui ont démontré être extrêmement toxiques et très dangereux pour



la santé humaine et l'environnement. Pourquoi considère-t-on qu'une substance interdite n'est pas la même chose qu'une substance non autorisée ? Grosso modo, les non autorisées ne peuvent être utilisées dans l'actualité, mais rien ne dit qu'il en sera ainsi à l'avenir.

Il serait logique de penser que si un pesticide est interdit dans l'UE en raison de sa haute toxicité, il ne peut donc pas être utilisé. Malheureusement, cette logique peut être appliquée sous différents prismes, selon qu'on envisage la santé humaine et environnementale, et donc l'intérêt général, ou que l'on considère les profits des entreprises et de l'industrie alimentaire. Pour couronner le tout, la législation délivre des autorisations exceptionnelles de 120 jours pour l'usage de substances très toxiques. Rien qu'en 2019, l'État espagnol a donné son autorisation à 33 demandes de dérogation. La majorité d'entre elles (76 %) concernait des usages pour lesquels il n'existe pas d'autorisation et le reste correspondait à permettre l'usage de substances interdites. Cette année-là, l'Espagne a été le troisième État ayant délivré le plus de dérogations dans toute l'UE pour des substances toxiques interdites, juste derrière la Grèce et l'Autriche. En 2022 et à ce jour en 2023, au moment de la rédaction du présent rapport (avril 2023), l'État espagnol a délivré 58 autorisations exceptionnelles.

Sur ce point clé, il est essentiel de déterminer avec certitude quelle substance est toxique et laquelle ne l'est pas et surtout, son degré de toxicité et là où nous fixons la limite de ce que l'on considère comme toxicité acceptable et toxicité non acceptable. Si nous expliquons tout ça, c'est pour montrer que le choix d'utiliser ou non des pesticides, et que la ou les façons dont les utiliser ne relève pas réellement du technique, même si leurs défenseurs insistent et l'affirment constamment. C'est une décision politique, un positionnement politique qui, une fois adopté, exige d'avoir recours à la science. L'une et l'autre option politique (un monde sans pesticides toxiques vs « la gestion du risque » des pesticides toxiques) peuvent toutes deux être accompagnées de milliers de tonnes de publications scientifiques. La décision, politique, se fonde sur ce que l'on souhaite prioriser : la santé (humaine et environnementale) ou les profits des multinationales du système alimentaire. Il s'agit donc de déterminer quelle quantité maximale de pesticides présente dans les aliments nous considérons (ou l'institution chargée de le faire) comme *acceptable*. Ce chiffre est ce qu'on appelle la **Limite Maximale de Résidu** ou LMR, une mesure partielle d'évaluation des risques dans les aliments.

L'inefficacité du système actuel d'autorisation et d'établissement de LMR pour protéger de façon adéquate la santé humaine et environnementale tient au fait que le système en vigueur, lorsqu'il faut évaluer les risques et attribuer les LMR, ne prend pas en compte le cycle de vie du pesticide, ni ses effets sur le long terme et ses effets cumulés, ni l'activité de perturbateur endocrinien, ni l'effet combiné ou cocktail qui apparaît lorsque plusieurs substances actives toxiques agissent en même temps, ni les schémas de dose-réponse non standards que suivent nombre de substances.





L'insuffisance et le manque de rigueur du système de contrôle

Pour contrôler les pesticides existants, les pays de l'Union européenne sont obligés de publier annuellement le nombre d'échantillons d'aliments et les pesticides et les quantités qui y ont été trouvés. Les dernières données disponibles pour l'État espagnol font référence aux résultats du programme de surveillance et contrôle de résidus de pesticides dans les aliments de l'année 2020. Au cours de cette même année, 1543 échantillons ont été prélevés. Pour nous faire une idée : en 2014, c'est pratiquement le double qui avait été prélevé. Il ne faut pas oublier que les échantillons de 2020 ont été réalisés en pleine pandémie, ce qui a une répercussion sur leur nombre total, mais une autre donnée indique bien que quelque chose ne tourne pas rond. À l'échelle des échantillons par habitant, ce sont 6 échantillons pour 100 000 habitants qui sont prélevés. En Allemagne, 23 ; en France, 12 ; en Italie, 18 ; aux Pays-Bas, 19 ; au Danemark, 35 et en Roumanie 30. Pour être plus clairs : l'Espagne est le pays de l'UE qui analyse le moins d'échantillons par habitant, suivie par la Pologne.

Outre le peu d'échantillons qui sont prélevés, un autre sujet inquiétant pour l'État espagnol sont les types de pesticides qui sont analysés. Les critères de sélection de ce qui doit être analysé ne sont pas clairs car on n'analyse pas toutes les substances utilisées dans les pratiques agricoles du pays. De fait, les 50 pesticides les plus utilisés (selon les données du ministère de l'Agriculture) n'ont pas été évalués dans certains des produits de plus grande consommation. Le fait de ne pas sélectionner ces composés pour leur évaluation suppose

que plus de 62 % des pesticides disponibles n'ont pas été supervisés par le programme de contrôle de ces résidus dans les aliments.

Les résultats de l'enquête sont dans le rapport BONNE CHANCE. Pesticides et alimentation démontre que loin d'avoir baissé, l'exposition de la population européenne et nationale à ces substances a augmenté ces dix dernières années. Concrètement, 55 des pesticides les plus néfastes continuent d'être autorisés et l'exposition des consommateurs et consommatrices à l'un ou à plusieurs de ces pesticides a augmenté de plus de 50 % à la fin de ces dix dernières années. Autrement dit : **on examine peu et mal, il y a toujours plus de pesticides dans les fruits et les légumes et leurs combinaisons sont de plus en plus fréquentes, ce qui les rend encore plus dangereux.**

La limite humaine d'analyse est dépassée

Il faudrait sans doute avoir recours à la bibliothèque d'Alexandrie et plus encore pour parvenir à évaluer correctement les risques pratiquement infinis que représentent les substances employées dans les pesticides et leurs multiples combinaisons. Il existe plus de 370 substances actives autorisées, beaucoup étant combinées pour élaborer plus de 2000 pesticides autorisés, mais elles peuvent l'être de nombreuses façons. Chacune de ces substances et combinaisons doit être évaluée sur le plan de la toxicité aiguë, de la toxicité chronique, de la toxicité cumulative, de la toxicité par effet cocktail, des possibles effets hormonaux ; mais également en termes de toxicité pour l'environnement (tout l'environnement, et il faut mettre dans cette catégorie tout ce qui est imaginable). Il est prouvé que nous avons dépassé la limite humaine d'analyse et de contrôle des substances chimiques. Dans le cas des pesticides, il est crucial de comprendre qu'il y a une limite physique à ce que nous sommes en mesure d'évaluer et la dépasser suppose donc de fait qu'on ne les évalue pas. Ne pas évaluer un produit toxique et sa dispersion à grande échelle est d'une irresponsabilité crasse et a des effets graves, présents et futurs, sur l'espèce humaine.

Voici la liste noire des 12 fruits et légumes les plus pestilentiels:

LES DOUZE PLUS CONTAMINÉS
Fraises
Épinards
Chou kale
Pêches
Poires
Nectarines
Pommes
Raisin
Poivrons
Cerises
Myrtilles
Haricots verts

Source: Dirty Dozen, EWG's 2023 Shopper's Guide to Pesticides in Produce





© mclaminin / Pixabay.com

QUE DÉNONCE JUSTICIA ALIMENTARIA ?

L'exportation de la toxicité aux pays vulnérables

Un fait connu qui devrait pourtant être dénoncé est l'exportation de pesticides interdits. Les pesticides sont une activité commerciale majeure, mais le cœur de ce commerce sont les pesticides hautement dangereux. On constate que l'on fabrique et commercialise toujours plus de pesticides dangereux dans le monde, et que la majorité des pays qui les reçoivent n'ont pas la capacité de les évaluer correctement. Il s'agit de substances dont l'usage est interdit sur le territoire européen, mais pas leur fabrication. Les entreprises installées en Espagne et dans l'UE continuent donc de fabriquer des substances interdites (en raison de leur extrême toxicité pour les êtres humains et l'environnement) et de les exporter à des pays tiers. Les administrations impliquées non seulement permettent, mais elles facilitent les choses à travers la création et le maintien d'un cadre réglementaire *ad hoc*.

Selon les données de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), en 2020, 667 000 tonnes de produits chimiques dangereux interdits ou sous le coup de sévères res-



trictions ont été exportées depuis l'UE. C'est à la fois totalement inacceptable du point de vue moral ou éthique, mais c'est aussi illégal à la lumière des différents pactes, normes et engagements internationaux pris et à caractère obligatoire. Le mécanisme de base qui permet aux entreprises de produire des pesticides qui sont interdits dans l'UE et de les exporter à d'autres pays est le Consentement Éclairé Préalable (PIC en anglais). La seule chose qu'elles ont à faire, c'est informer le pays importateur.

Pour illustrer en chiffres la barbarie des grands fabricants de pesticides : 39,2 % des ventes de Syngenta sont classées comme pesticides hautement dangereux pour la santé ou l'environnement. Parmi eux, on retrouve le Paraquat, dont une simple gorgée peut tuer une personne et qui est lié à des milliers de cas d'empoisonnement d'agriculteurs et d'agricultrices dans les pays du Sud chaque année. 36,7 % des ventes de Bayer sont des pesticides très dangereux, notamment le fameux glyphosate, mais également l'acétochlore et le glufosinate, hautement toxiques et interdits dans toute l'UE. Dans le cas de BASF, 24,9 % de son chiffre d'affaires provient de ces substances très dangereuses. Parmi elles, le glufosinate, une substance chimique reprotoxique, qui peut nuire à la fertilité et aux fœtus, et qui est interdite en UE. Cela représente 4,4 milliards € sur les plus de 12 milliards de ventes de pesticides réalisées par les cinq principales entreprises du secteur.

Deux questions nous taraudent sûrement depuis un moment : s'ils sont si toxiques et que les pays qui les importent le savent, pourquoi le font-ils ? Parce qu'ils en ont besoin. Les principaux pays recevant ces pesticides hautement toxiques interdits par l'UE sont des pays agro-exportateurs, comme le Brésil, l'Ukraine (données d'avant-guerre), le Maroc, le Mexique, la Malaisie, le Chili et l'Afrique du Sud. Autrement dit, **il existe un lien direct entre le type d'agriculture d'un pays (monoculture pour l'agro-exportation) et la quantité de pesticides interdits importée depuis l'UE**. Alors pourquoi les pays acceptent-ils d'importer ces produits très dangereux ? Car ce sont les meilleurs pour ce type d'agriculture : sans eux, le modèle agro-exportateur ne tient pas debout et ceci supposerait de changer radicalement le modèle productif agricole et par ricochet, modifier le modèle agricole commercial prédominant, fondé sur le commerce international plus que sur la production locale pour la consommation locale. Et les données quantitatives confirment cette thèse: **les trois substances les plus utilisées dans les six grands pays agro-exportateurs de fruits et légumes font partie de la liste des pesticides interdits en UE**: le méthamidophos, le chlorpyrifos et le monocrotophos avec respectivement 820, 670 et 635 tonnes d'ingrédient actif.

L'agence des Nations unies signale qu'il est absolument inacceptable que la toxicité soit externalisée « aux personnes les plus vulnérables » et également qu'« il n'existe aucune justification légitime d'intérêt public ». Il s'agit d'une « concession politique à l'industrie », qui permet que les entreprises des pesticides profitent de ces ventes tandis qu'elles empoison-



nent les populations à l'étranger, tout en important des produits moins chers par l'intermédiaire de chaînes d'approvisionnement globales, encourageant des modèles de consommation et de production non durables. Les États auraient dû stopper cette pratique depuis bien longtemps. » Et dans tout ça, quel rôle joue notre État dans toutes ces manœuvres ? Eh bien, un rôle important. Tout d'abord, c'est le troisième exportateur de pesticides en Europe (données de 2020). Le principal pays recevant ces exportations (du total des pesticides, pas uniquement les plus dangereux ni les interdits) est sans aucun doute le Maroc, suivi par la Turquie, le Brésil, Israël, l'Afrique du Sud et le Mexique. Si nous nous focalisons sur les pesticides interdits, l'État espagnol est le sixième exportateur de l'UE. En 2022, il a exporté 5,2 millions de kg de pesticides. Où sont-ils allés ? De nouveau, le leader absolu à recevoir les ordures toxiques espagnoles est le Maroc, suivi par le Brésil.

Importer du poison: l'effet boomerang

On pourrait penser que l'exportation de pesticides interdits à des pays tiers est un problème des pays tiers. C'est une erreur. Premièrement, parce que l'environnement est global et que les effets des pesticides sur les écosystèmes d'un pays affectent le nôtre, et deuxièmement parce que **les pesticides exportés reviennent chez nous.**

On constate l'irrationalité de ce système d'exportation toxique lorsque l'on comprend que les pays qui utilisent le plus ces substances sont les pays agro-exportateurs, qu'ils en aspergent leurs monocultures et que la destination de ces aliments n'est autre que l'UE. **Je vous vends un produit toxique dangereux, vous l'utilisez dans vos plantations de fruits et légumes, et ensuite je vous les achète.** Un bon business pour les multinationales, mais de bien mauvaises nouvelles pour la population d'ici et de là-bas. Cet « effet boomerang » vient donc de loin, et ce retour des pesticides interdits via l'importation d'aliments contaminés est une réalité indéniable qui ne date pas d'hier.

Dans le cas de l'État espagnol, cet effet boomerang existe-t-il ? Nous avons vu que les deux plus grands pays destinataires de nos exportations toxiques sont le Maroc et le Brésil. Ces substances sont principalement utilisées dans les monocultures de fruits et légumes. Au près de quel pays importons-nous le plus de fruits ? Effectivement, il s'agit bien du Maroc, avec en deuxième place, le Costa Rica. Et qui se trouve en troisième place ? Le Brésil. Plus de 15 % de tous les fruits que nous importons proviennent du Maroc et du Brésil. En ce qui concerne les légumes, le principal pays auprès de qui nous importons est la France, mais le deuxième est, à nouveau, le Maroc.

Exporter des produits toxiques au Maroc pour qu'ils soient massivement utilisés dans les aliments que nous allons ensuite importer en grandes quantités ne semble pas être





un modèle exemplaire de protection de la santé de la population espagnole. Mais les aliments importés des pays à qui nous vendons des pesticides interdits ici contiennent-ils des résidus de ces derniers ? Si le monde des pesticides était transparent et si nous avions accès aux données, il suffirait d'aller prélever des échantillons dans les aliments importés par l'Espagne, pour voir combien contiennent des résidus, quels sont ces aliments et de quels pesticides il s'agit. Malheureusement, étant donné qu'il est impossible d'obtenir ces données, on ne peut que spéculer sur la question.

Dans l'État espagnol, en 2020, les données nous indiquent que 830 échantillons ont été prélevés, l'un des chiffres les plus bas de l'UE, desquels 4,3 % provenaient d'aliments importés, c'est-à-dire : 35. Ce pourcentage d'échantillons issus d'aliments importés est, de fait, le plus bas de l'UE. Mais les données désagrégées pour ces 35 échantillons ne sont pas fournies, on ne peut donc pas savoir ce qu'il y a dedans, ni de quels aliments il s'agit, ni de quels pesticides. Nous connaissons les résultats finaux de la présence de pesticides dans tous les échantillons (produits importés ou non) analysés dans l'État et rappelons que 34 % d'entre eux contiennent un ou plusieurs pesticides. Ce pourcentage atteint les 44,4 % dans le cas des fruits et des légumes (la gamme des aliments provenant du Maroc). Dans certains échantillons, jusqu'à neuf pesticides différents ont été détectés. Les fraises sont l'aliment contenant le plus de résidus de pesticides : 37, dont 25 perturbateurs endocriniens. De plus, 31 % des résidus détectés appartiennent aux pesticides non autorisés. Cela signifie qu'une grande partie des fruits et légumes que nous consommons contiennent des résidus de pesticides non autorisés. Premier indice. Cela signifie aussi qu'une partie de ces fruits et légumes que nous consommons proviennent d'importation. Deuxième indice. Au Maroc, des résidus de 4 substances non autorisées en UE ont été détectés dans des aliments pro-

venant de ce pays ; et dans le cas du Brésil, 3 substances. Nous ne savons pas si ce sont des échantillons espagnols ou non, mais le danger est là. Troisième indice.

Et il existe encore d'autres indices qui pointent dans la même direction. L'UE est dotée du Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF en anglais), qui tente de détecter les risques pour la population européenne dans les aliments qui entrent en UE. Si l'on examine combien d'alertes ont été créées en raison de la présence illégale de résidus de pesticides dans les aliments importés, on constate qu'elles sont plus de 3000 en deux ans et demi (depuis janvier 2020, jusqu'à la rédaction du présent rapport) ; autrement dit, 3,5 alertes chaque jour. Dans le cas de l'Espagne, au cours de cette même période, 90 cas ont été détectés, un chaque semaine, et de ces 90 cas, la moitié pour des causes de « risque sérieux ». Exemple détaillé de ces données : le chlorpyrifos est un pesticide interdit dans l'UE depuis 2020, car il a démontré sa haute toxicité sur l'évolution du cerveau et du système nerveux, pouvant provoquer de l'autisme et des troubles de déficit de l'attention, entre autres maladies. Rien qu'en janvier 2023, et selon les données du RASFF, l'Europe a détecté 15 lots d'agrumes contenant des substances chimiques illégales.

L'effet boomerang est bien réel, c'est un fait. Les États européens (y compris l'Espagne) autorisent l'exportation de pesticides interdits ou non approuvés, tout en sachant que ces substances nuisent gravement à la santé humaine et à l'environnement des États importateurs, et ce faisant, ils enfreignent consciemment différentes législations internationales à caractère obligatoire. Malgré la paralysie des autorités européennes, certains gouvernements ont commencé à prendre les choses en main. Le cas le plus notable est celui de la France, qui a interdit l'exportation de pesticides interdits en UE pour des raisons de santé ou de protection de l'environnement. L'interdiction d'exportation est entrée en vigueur au 1er janvier 2022.

L'industrie de la viande ne peut pas détourner les yeux

Il existe un lien étroit entre ces produits et la viande. La majorité de ces substances toxiques sont destinées aux cultures faisant partie de la formulation des aliments pour l'élevage. Environ un tiers du total des pesticides est utilisé pour la culture des céréales et des légumineuses et 80 % de ces cultures sont destinées à l'alimentation animale. De plus, presque un pesticide sur trois utilisé dans le domaine agricole a pour destination finale le secteur de la viande (28 %) ; par conséquent, lorsque l'on parle des problèmes environnementaux et de santé humaine que génère l'abus de ce type de produits toxiques, il faut penser - entre autres choses - à la viande. Aux effets néfastes connus de la consommation excessive de viande rouge et autres dérivés carnés, à l'abus de produits pharmaceutiques dans l'élevage industriel, il faut ajouter la présence de pesticides au compte de résultat de la production nationale démesurée de viande.



QUE DEMANDE JUSTICIA ALIMENTARIA ?

Les demandes de Justicia Alimentaria à l'État espagnol se fondent sur un cadre sur le long terme et sans compromis possible : l'élimination absolue des pesticides, mettre fin à l'exportation de pesticides et garantir la transparence et l'accès public aux informations. Dans la lignée de ces trois axes clairs et fondamentaux, nous formulons neuf demandes plus spécifiques:

1. En application du principe de précaution, l'État espagnol doit être un territoire exempt de pesticides synthétiques d'ici à 2035.
2. La position espagnole au sein des négociations européennes pour l'approbation d'un nouveau Règlement d'usage durable des produits phytosanitaires doit défendre une complète élimination de l'usage des pesticides les plus toxiques (candidats à la substitution) et la réduction de 80 % de tout le reste, considérés comme moins toxiques.
3. L'État espagnol appliquera ces mêmes pourcentages sur son territoire et la ligne de base de réduction sera celle de l'année passée, et non une moyenne historique.
4. L'État espagnol élaborera un Plan national d'action qui devra contenir les objectifs de réduction, un calendrier et les mesures concrètes de réduction des pesticides synthétiques.
5. Interdire l'usage des pesticides chimiques dans toutes les zones sensibles, notamment les zones à proximité des établissements scolaires et sanitaires.
6. Introduire un impôt sur les pesticides, à l'instar de ce qui est fait dans des pays comme le Danemark, la Norvège, la Suède ou la France, qui encourage à réduire leur usage ainsi que le remboursement de l'argent public au nom des nombreux coûts externes qu'ils entraînent.
7. Intégrer les réductions de l'usage des pesticides et la gestion agro-écologique dans la PAC, avec des objectifs et des indicateurs, et utiliser ses fonds pour la transition.
8. Interdire l'exportation des pesticides non autorisés et ainsi respecter la Convention de Rotterdam, mais aussi le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et les Principes de Maastricht sur les obligations extraterritoriales des États, en suivant l'exemple de la France.
9. Améliorer significativement la transparence et l'accès public aux processus d'autorisation, renouvellement, analyse des risques, résultats des systèmes de contrôle et de surveillance, détails des substances exportées et des résidus d'importation.



BONNE CHANCE

ZÉRO PESTICIDE EN 2035



Informez-vous et agissez



Télécharger
l'enquête complète



Signer pour demander
l'abolition des pesticides en 2035



JUSTICIA
ALIMENTARIA